

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES HAUTES-PYRENEES

VENREDI 07 AVRIL 2023

C'est la salle de spectacle du SET, à TARBES, qui accueille pour la première fois l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées. On note à nouveau une très forte participation des représentants des sociétés de chasse du département. Le Président DELCASSO ouvre les travaux à 18h15.

Mesdames, Messieurs, chers amis, bonjour,

C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir vous accueillir à nouveau à notre Assemblée Générale annuelle.

Avant de débiter nos travaux, Je souhaite tout d'abord remercier pour leur présence parmi nous :

- Madame Sylvie FERRER et Monsieur Benoit MOURNET, Députés,
- Mesdames Viviane ARTIGALAS et Maryse CARRERE, Sénatrices
- Madame Maryse BEYRIE, Conseillère départementale, représentant Le Président Michel PELIEU,
- Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Conseiller régional, représentant la Présidente Carole DELGA,
- Monsieur le Lieutenant-Colonel ROUGNON-GLASSON, Commandant en second le Groupement de Gendarmerie Départementale des Hautes-Pyrénées, qui représente ici ce soir le Colonel Pierre SIMON,
- Monsieur Alexis CLARIOND, chef du Service Environnement, Risques, Eau et Forêts de la Direction Départementale des Territoires,
- Monsieur Cédric BAILLEUX, chef du service départemental de l'OFB
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux d'Occitanie présents,
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux des Hautes-Pyrénées présents,
- Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des Communautés de communes présents, ainsi que certains maires,
- Monsieur Louis ARMARY, Président du Parc National des Pyrénées,
- Monsieur Jean-Luc CAZAUX, Président de la Fédération de Pêche et du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées, et son directeur, Damien SOYER,
- Monsieur Christian FOURCADE, Président de la FDSEA, qui représentera aussi ce soir Monsieur Pierre MARTIN, Président de la Chambre d'agriculture,
- Madame Mathilde PENIN, Présidente des Jeunes Agriculteurs,
- Messieurs Jacques DUFFAU et Baptiste AUDRECHY, administrateurs de la Fédération des Chasseurs du Gers, représentant le Président Serge CASTERAN,
- Monsieur Jacques ROUX, administrateur de la Fédération des Chasseurs de la Gironde, représentant le Président SABAROT,
- Nos partenaires du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et de la Banque Populaire Occitane,
- Mesdames et Messieurs les administrateurs et les personnels de la Fédération,
- Monsieur Pierre POUECH, formateur bénévole à la Fédération
- Messieurs les estimateurs pour les dégâts de grand gibier aux cultures,
- Messieurs les Lieutenants de l'ouvèterie,
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des sociétés de chasse et des associations spécialisées,
- Mesdames et Messieurs les représentants de la presse quotidienne régionale et des autres médias, Ainsi que tous nos autres invités qui nous ont fait l'honneur de venir assister à nos travaux.

Je me dois également d'excuser certains invités qui, pris par d'autres obligations, ne peuvent être parmi nous aujourd'hui :

- Je citerai notamment Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, ainsi que Monsieur Gérard TREMEGE, Maire de TARBES, et Monsieur Alexis LOMBRY, Commissaire aux comptes de la Fédération.

Le déroulement de notre assemblée Générale sera le suivant :

Désignation du bureau de l'Assemblée,
Rapport moral du Président et rapport d'activité de la Fédération,
Intervention du rapporteur de la commission « Grand Gibier et dégâts», Monsieur Joseph PRADET,
Rapport financier du trésorier, Philippe MAULEON, sur le bilan de l'exercice 2021/2022,
Vote des cotisations diverses
Budget prévisionnel de l'exercice 2023/2024 par le trésorier, Monsieur Philippe MAULEON,
Enfin, et avant de laisser la parole à nos invités, j'aborderai les vœux recueillis lors des réunions de pays ou reçus à la Fédération.

Avant de débiter, je souhaite avoir une pensée pour certains d'entre nous qui nous ont quittés depuis notre dernière AG. Je ne les citerai pas tous, mais certains présidents ou anciens présidents étaient souvent parmi nous lors de ce rendez-vous annuel,

- tels René CAPMARTIN de SAINT-LANNE, par ailleurs ancien administrateur,

- Richard SASSUS des Bacarous, également Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie,
- Daniel PAILLASSA du Bassin de l'Adour,
- Jean-Louis OLIBERE d'AURIEBAT,
- Louis PLASSOT de SEMEAC,
- Jean-Pierre PERES d'ESCOTS,
- Jean ZUERAS de BEYREDE-JUMET,
- Philippe SABATHIER de VIELLE-AURE,
ou encore Jean-Claude MINJOLLOU, ancien examinateur du permis de chasser.

Tous ces responsables cynégétiques ont œuvré pendant des années pour défendre notre passion et nous ne pouvions pas débiter cette Assemblée sans évoquer leur mémoire et le travail qu'ils ont accompli. Qu'ils sachent que nous continuerons à avancer dans le même sens.

Je vous demande, pour l'ensemble de nos chasseurs partis trop tôt, de prendre quelques instants pour leur rendre hommage.

Je vous remercie.

Je vous propose de désigner comme bureau de l'Assemblée Générale le bureau du Conseil d'Administration de votre fédération.

Conformément à l'article 5 – Point 33 de notre règlement intérieur, adopté le 20 mai 2020, je vous rappelle que les résolutions sont prises à la majorité des membres présents et s'effectuent à mains levées, hors scrutin électoral.

Je vous demande de voter une **première résolution**, que vous pouvez lire sur l'écran :

« Le bureau de l'Assemblée Générale du 07 avril 2023 est celui du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées »

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Je vais maintenant vous présenter mon rapport moral et le rapport d'activité de la Fédération qui sera complété par Joseph PRADET pour les dégâts de gibier par la suite.

« Chers amis chasseresses et chasseurs, Chers tous,

Il m'appartient de vous faire maintenant le rapport moral et le rapport d'activité de votre Fédération depuis notre dernière assemblée, en avril 2022.

Tout d'abord, vous l'aurez remarqué, nous vous accueillons aujourd'hui dans un lieu différent : une salle de spectacle. J'espère que vous y êtes bien installés.

Je tiens quand même, avant toute chose, à vous dire le plaisir que j'ai de vous retrouver aujourd'hui. Même si certains ont assisté, et je les en remercie, à nos réunions de pays, l'Assemblée Générale des Chasseurs du département est toujours un moment privilégié de rencontre et de partage.

2022 aura été une année d'élections : élection présidentielle, élections législatives, mais aussi élections fédérales.

J'évoquerai tout d'abord la plus importante ici ce soir, l'élection des administrateurs de la Fédération. L'an dernier, une seule liste de 16 candidats, que je conduisais, vous a été présentée. Elle a bien sûr été élue, mais surtout, elle l'a été à l'unanimité et je vous en remercie encore.

Lors du premier conseil d'administration qui a suivi notre assemblée, mes pairs m'ont renouvelé leur confiance en me réalisant Président.

Composé de 6 nouveaux administrateurs, notre conseil comprend désormais une chasseresse, en la personne de Valérie ANDRIEU. Comme ses collègues Franck, Sébastien, Gilles, José et Jean, elle s'est de suite intégrée à l'équipe en s'investissant dans les nombreux dossiers que nous traitons.

J'en profite pour saluer les anciens administrateurs, toujours présents lors de nos travaux, et avec lesquels j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler.

Les autres élections qui ont marqué 2022, je vous l'ai dit, ce sont les élections présidentielles et législatives.

Certains candidats, et je pense notamment à MM. JADOT et MELENCHON, n'ont pas hésité, lors de la campagne électorale, à crier haut et fort qu'avec eux, on en finirait avec la chasse le dimanche, les jours fériés et lors des vacances scolaires !

Quels sont leurs arguments ? Toujours les mêmes... les animaux sont nos frères et la nature appartient à tous.

Je me suis déjà longuement exprimé sur ce sujet, en tant que vétérinaire sur le premier point, en tant que propriétaire qui paie à l'Etat chaque année son impôt foncier sur le second point.

Non Messieurs, ne vous en déplaise, la nature n'est pas à tout le monde et la protection matérielle du droit de propriété est inscrite dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Alors oui, dans certains pays et à certaines époques, les gens qui travaillaient la terre n'en étaient pas propriétaires, ils étaient de simples ouvriers agricoles de fermes d'Etat appelées sovkhoses...

Mais ça, c'était en 1920 en URSS...

En France, en 2023, et ce, depuis 1789, les chasseurs ne chassent que chez eux ou chez ceux qui les ont autorisés à le faire, car le droit de chasse est un des droits d'usage lié au droit de propriété.

Puisque l'on parle de chasseurs, on me questionnait l'autre jour sur nos effectifs dans le département.

Pour moi, Président de fédération, la réponse est assez simple : un chasseur est quelqu'un qui détient et/ou valide un permis de chasser dans le département.

Nous avons environ 15 000 chasseurs rattachés à notre fédération.

Alors oui, tous ne valident pas forcément leur permis chaque année pour des raisons diverses et variées puisque, cette saison, ce sont 7 200 validations que nous avons enregistrées.

Si nous avons validé légèrement moins de permis que l'an dernier, je me réjouis de voir le nombre croissant de candidats à l'examen du permis de chasser.

En 2022, nous avons dû rajouter des sessions et ce sont plus de 300 candidats qui se sont présentés à l'examen avec un taux de réussite de plus de 78%.

Pour 2023, 75 candidats ont déjà passé leur examen sur les deux premières sessions.

Je tiens d'ailleurs à remercier ici les techniciens cynégétiques et Monsieur Pierre POUECH pour leur investissement dans la formation de ces futurs chasseurs.

La chasse, ce sont des hommes, certes, mais aussi bien souvent des chiens ou des appelants.

Comme nos opposants ne se fixent aucune limite dans la guerre qu'ils mènent à notre activité, c'est sur tous les fronts que nous devons être vigilants.

Ainsi, le lundi 16 janvier, alors même que nous n'en avons pas eu connaissance, une poignée de députés a voté en première lecture à l'Assemblée un texte qui interdit notamment les colliers de dressage électriques pour les chiens ! Sur 577 députés, 111 ont voté pour et 5 ont voté contre. Les autres étaient absents.

C'est vrai qu'en cette période peu troublée, les Français attendaient certainement avec grande impatience ces nouvelles règles !

Je ne crois pas que nos députés, ici présents, étaient sur les bancs de l'Assemblée ce soir-là.

En revanche, lorsque cette loi reviendra en seconde lecture, après son passage au Sénat, je compte sur eux pour expliquer à leurs collègues que les colliers de dressage ne sont pas faits pour torturer ou maltraiter nos chiens.

Bien au contraire, ils sont utilisés pour assurer leur sécurité lorsqu'ils s'approchent d'une route par exemple, ou, à la chasse, lorsqu'ils poursuivent une espèce protégée ou non chassée.

C'est ainsi que l'on arrive à créancer des chiens sur la voie du lièvre ou du sanglier en évitant qu'ils ne poursuivent un chevreuil... ou une brebis.

Ce sont principalement les jeunes chiens auxquels on apprend les règles grâce au collier, considérant qu'une impulsion électrique graduée n'est donnée pour les plus têtus, qu'après l'utilisation de la fonction vibreur ou sonnerie. Ce qui suffit d'ailleurs la plupart du temps.

D'autres, hors chasse, l'ont d'ailleurs adopté quelques jours seulement pour « expliquer » à leur chien adoré que les poules du voisin ne souhaitent pas forcément jouer avec lui...

Ce texte va être étudié au Sénat avant cela. Je connais le pragmatisme de nos deux sénatrices, Maryse CARRERE et Viviane ARTIGALAS, et ne doute pas un seul instant qu'elles aussi feront le nécessaire pour que ce projet de loi retourne dans les oubliettes qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Pour terminer sur ce sujet, ce qui m'a le plus choqué, c'est que les 111 députés étaient issus de tous les partis, à l'exception du Rassemblement National.

J'ose espérer que le prosélytisme animaliste n'a pas gagné, pour ne pas dire gangréné, tous les rangs de l'Assemblée. On savait déjà que sur certains bancs il y avait des talibans de la cause animale, mais là, ce sont tout de même presque tous les courants qui se sont laissé embobiner !!!

Un autre projet de Loi déposé par le député écologiste FOURNIER a été discuté hier soir à l'Assemblée. Celui-ci ne comportait qu'un seul article très explicite : « Nul ne peut chasser le dimanche ».

Dès que je l'ai appris, j'ai aussitôt demandé à nos deux députés d'être présents à l'Assemblée hier soir et de mobiliser leurs collègues pour rejeter ce texte.

Je leur laisserai la parole tout à l'heure pour qu'ils nous fassent part de leur action.

Quand je vous dis que nous sommes attaqués de toutes parts, c'est aussi nos modes de chasse qui sont visés.

Même si nous ne pratiquons pas la chasse à courre dans le département, nous devons défendre ce mode de chasse coûte que coûte car attaquer la vènerie, c'est d'abord attaquer la chasse aux chiens courants qui nous est si chère.

Les chasses dites traditionnelles, telles que la glu, les pantès, la tenderie, les matoles ou les tendelles sont des chasses ancrées dans l'histoire qui sont très règlementées et n'entraînent que de faibles prélèvements.

Matoles, pantès ou gluaux sont, de surcroît, des chasses très sélectives puisqu'elles sont les seules aujourd'hui qui permettent au chasseur de relâcher son gibier !

Il s'agit donc bien d'un combat idéologique de la part de l'écologie politique, combat qui ne repose sur aucune étude ou recherche technique ou scientifique.

Je ne peux évoquer ces contentieux, ces attaques, sans évoquer le grand tétras.

Je vous l'ai annoncé dans mon éditorial du chasseur bigourdan cet été.

Alors que rien n'avait filtré, le Conseil d'Etat, par un arrêt du 1er juin, enjoignait la ministre de la Transition écologique de prendre, avant le 15 juillet 2022, un arrêté suspendant pour 5 ans la chasse du Grand Tétras sur l'ensemble du territoire.

Des fédérations des chasseurs pyrénéennes, premières concernées par le sujet, aux services de la Fédération Nationale des Chasseurs, personne n'avait été tenu informé du contentieux initié par France Nature Environnement dès le début de l'année 2021, demandant la suspension de la chasse du Grand Tétras.

Les conseillers de la section du contentieux ont donc rendu leur décision sur la base des seuls dires de nos opposants, sans même que des éléments puissent être apportés pour justifier la possibilité d'une chasse raisonnée de l'espèce, une chasse adaptative.

Notre ministre de tutelle et ses amis ont donc préféré « vaincre sans péril », quitte à bafouer la règle élémentaire d'une justice en démocratie, à savoir le droit à la défense.

On touche là les limites du système, lorsqu'un ministre, qu'il s'appelle ABBA ou POMPILI, agit plus en militant qu'en serviteur de l'Etat.

Si la chasse n'est ni de droite, ni de gauche, il va quand même falloir que l'on regarde à un moment où sont nos amis, et nos ennemis.

Pour la chasse bigourdane, 2022 a été l'année de parution du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Ce document a été approuvé par le préfet des Hautes-Pyrénées le 13 décembre 2022 et est valable pour six années, soit jusqu'en décembre 2028.

Ce travail a été réalisé en se basant sur les attentes du monde cynégétique départemental, mais également en étroite collaboration avec d'autres partenaires : monde agricole, forestiers, autres utilisateurs de la nature, élus, services de l'Etat, associations de chasse spécialisées, établissements publics et associations agréées au titre de la protection de l'environnement notamment.

Véritable feuille de route de la chasse en Bigorre pour 6 ans, il dessine les grandes orientations prises par votre Fédération.

Chaque président de société recevra, en même temps que le plan de chasse, un exemplaire du schéma que tous nos adhérents peuvent consulter sur notre site internet.

Un numéro spécial du chasseur bigourdan lui a été consacré. Il a été adressé à tous les chasseurs, mais aussi à tous les maires, conseillers départementaux et régionaux, comme aux parlementaires.

Je tiens d'ailleurs à remercier Carole DELGA et la Région Occitanie, ainsi que Michel PELIEU et le département pour l'aide financière apportée pour la rédaction et l'impression de ce document.

Vous vous en doutez, parmi les nombreuses orientations, certaines restent des priorités. Je pense notamment au développement et à la consolidation de la pratique d'une chasse sécurisée, tant vis-à-vis des chasseurs que des non-chasseurs et autres utilisateurs de la nature.

Le nouveau schéma prévoit donc, par exemple, la formation obligatoire des responsables de battue.

Entre le mois de juin et celui d'octobre, ce sont près de 1400 chasseurs qui ont été formés à cette fonction.

La sécurité a encore été, cette année, au cœur de l'actualité.

Non pas en raison du nombre d'accidents, sans cesse en diminution, mais en raison de la surmédiasation dont fait désormais l'objet le moindre incident.

On ne parle de chasse dans la presse écrite ou audiovisuelle nationale que par rapport à des accidents ou des incidents, pour ne pas dire par rapport à un accident ou un incident !

Lors d'un week-end cet automne, deux chasseurs ont blessé des cyclistes lors de la chasse du petit gibier dans un autre département.

Je l'ai écrit : un million de passionnés ont dû chasser ce week-end-là. A-t-on parlé pour autant des 999 998 autres qui n'ont pas eu de problème ? Bien sûr que non, la chasse et les incidents font vendre.

Quel intérêt d'évoquer l'immense majorité d'entre nous qui chassons en sécurité alors qu'il est plus simple de jeter l'opprobre sur tous pour la faute de.. 0,0002 %.

Cette stratégie, qui consiste à vouloir installer la psychose dans la population en laissant croire que nous sommes des individus peu recommandables qui mettent en danger la vie des autres citoyens dès qu'ils sortent de chez eux, est une honte, une fabulation, un mensonge.

Je suis chasseur et j'en suis fier. Je chasse pour le plaisir car j'aime cela. J'aime me retrouver, tôt le matin, entouré de mes amis et de mes chiens, à courir chaumes et bois dans la rosée à la recherche d'un lièvre ou d'une perdrix.

C'est vrai que je chasse aussi parfois, et mon ami Christian FOURCADE et les agriculteurs ne me le reprocheront pas, car c'est quelque part mon rôle d'être garant de certains équilibres, vis-à-vis des propriétaires auxquels appartient la nature.

Pour en revenir à la sécurité, le Sénat a mis en place en 2022 une mission conjointe de contrôle de la sécurisation de la chasse, présidée par notre sénatrice Maryse CARRERE. Pour rappel, cette mission de contrôle avait été créée à la suite d'une pétition initiée par une association, « un jour, un chasseur », née après le décès accidentel d'un jeune lors d'une battue dans le Lot.

Dans les conclusions de cette mission, plusieurs propositions qui ont été faites sont des propositions de bons sens. D'autres moins. Je pense que tu t'exprimeras là-dessus tout à l'heure.

Je voudrais juste te rappeler, Maryse, mais tu le sais sans doute parfaitement, qu'il existe en France une fracture numérique. Nous la touchons du doigt chaque jour à la Fédération avec l'obligation faite aux détenteurs légaux d'armes à feu de créer leur compte SIA via internet.

Alors, par pitié, n'allons pas encore essayer de leur mettre en place des applications obligatoires pour déclarer qu'ils chassent chez eux !

Que certains citadins qui ne vivent que par écrans ou réseaux sociaux interposés y croient, c'est possible, mais pas toi !

Si j'ai parlé un peu de nous, et des autres aussi, je vais tout de même aborder le gibier car, sans gibier, point de chasseur.

Le gibier, dans les Hautes-Pyrénées, se porte assez bien et même, pour certaines espèces, très bien.

Si nos perdrix et faisans en plaine ont parfois du mal à trouver gîte et couvert, les populations de lièvres, grâce au plan de prélèvement mis en place voilà plus de vingt ans, sont revenues à un très bon niveau. Ce n'est malheureusement pas le cas du lapin.

Pour avoir du petit gibier, et avant de prélever, il faut bien évidemment le recenser, mais aussi aménager le territoire en sa faveur.

Le recenser, c'est ce que nous faisons dans le cadre du programme CYNOPS, en collaboration avec l'OFB et dans le cadre de l'éco-contribution.

Connaître les territoires et pouvoir orienter les actions d'aménagement, c'est l'essence même du programme HAPYGALA pour lequel nous avons recruté Géraldine en tant que chargée de mission

environnement. C'est d'ailleurs elle, avec Nicolas, qui travaille sur le dossier BIODIVIN visant à aménager les bords de vignes dans la région de Madiran.

Travailler avec les agriculteurs, c'est permettre d'avoir des biotopes accueillants et nécessaires à l'alimentation, au couvert et à l'élevage des jeunes oiseaux ou mammifères.

A ce sujet, chasseurs et agriculteurs ont fait front ensemble sur plusieurs dossiers. Je pense au Programme national d'actions nitrates qui prévoit notamment, en zone dite vulnérable, une couverture obligatoire des sols et l'enfouissement des résidus dans les 15 jours suivant la récolte du maïs ou du sorgho.

Une telle mesure porterait préjudice à de nombreuses espèces de petit gibier, mais également de migrants.

Vous le savez tous, l'hivernage de la palombe dans le sud-ouest, et en Bigorre notamment, dépend beaucoup des ressources alimentaires et des résidus après récolte.

Le comptage des palombes en hivernage au mois de décembre sur une dizaine de sites des Hautes-Pyrénées, a permis de recenser pas moins de 64 000 oiseaux, avec de jolis dortoirs sur les secteurs de RABASTENS, MAUBOURGUET ou TRIE SUR BAÏSE.

Sur les vingt dernières années, c'est la cinquième meilleure saison en nombre d'oiseaux sur ce comptage de décembre, loin derrière la saison 2020/2021 où près de 430 000 palombes avaient été recensées, mais bien mieux que l'an passé où seulement 12 000 oiseaux étaient présents.

La chaleur persistante et la sécheresse ont entraîné une récolte parfois précoce et l'enfouissement des résidus n'a pas aidé le stationnement prolongé des oiseaux.

Cette météo si particulière a également influencé l'hivernage d'autres oiseaux : je veux parler des bécasses et des canards.

Si la saison 2021/2022 avait été très bonne, notamment pour les bécasses, cette campagne n'a pas permis de lever une densité d'oiseaux aussi importante. Dans certains secteurs, c'est même en janvier et février qu'il s'en est vu le plus !

Parmi les oiseaux migrants que nous ne chassons pas, et sur lesquels nous travaillons pourtant, il en est un que tous les Français connaissent : c'est l'hirondelle.

Toujours dans le cadre des dossiers éco-contribution, notre fédération a décidé cette année d'adhérer au programme national « Hirondelles et Biodiversité » visant à sensibiliser à la nécessaire protection de ces oiseaux si familiers.

L'éducation à l'environnement faisant partie de nos missions, nos personnels sont intervenus dans plusieurs écoles telles que celles de SEMEAC, ORLEIX, PEYRUN, SENAC ou SAINT-SEVER DE RUSTAN, pour présenter aux plus petits les hirondelles et leur expliquer comment les préserver.

Je tiens à rassurer les grincheux : nous ne parlons pas de chasse ni de sangliers dans nos interventions auprès des écoles primaires !

Pour terminer sur le petit gibier, je vais aborder des espèces qui me tiennent à cœur : les galliformes de montagne.

J'ai évoqué tout à l'heure le grand tétras et le moratoire mis en place. Nous poursuivons pourtant nos travaux sur l'espèce et allons, dans les semaines à venir, débiter une campagne de capture et d'équipement, via des balises GPS, dans le cadre d'un projet transfrontalier avec nos confrères espagnols.

Il est important de continuer les suivis et les études car, eux seuls, pourront démontrer qu'une chasse raisonnée est possible. Une espèce dont on se désintéresse est aujourd'hui une espèce condamnée à disparaître.

Les galliformes, ce sont aussi nos perdrix grises de montagne.

Cette année, une association animaliste a attaqué les arrêtés préfectoraux de nos voisins béarnais, haut-garonnais et ariégeois sur la chasse de la perdrix grise de montagne.

Dans un de ces départements, le référé-suspension déposé a entraîné un arrêt de la chasse avant son terme.

Cette année, ce sont probablement tous les départements qui vont être attaqués.

Aussi, dans le cadre du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique, nous avons inscrit la mise en place d'un plan de gestion.

N'oublions pas que nous sommes le département français où il se prélève le plus de perdrix.

Nous l'avons expliqué aux sociétés présentes lors de la réunion ZM au mois de mars : aujourd'hui, la charge de la preuve appartient à la défense.

C'est à nous de prouver devant les tribunaux que l'on peut chasser sans porter préjudice à une espèce, alors que nos opposants, qui n'ont aucune donnée, se contentent de dire que l'on ne peut pas !

Il faudra peut-être un jour demander à ces associations de travailler un peu plus concrètement pour ces espèces car un recours devant le tribunal administratif n'a jamais permis d'améliorer le biotope d'un oiseau, ni son suivi.

Ce plan de gestion va prendre en compte les dernières publications scientifiques en la matière.

Le plus comique, si je peux employer ce terme, c'est que cela ne va rien changer à notre façon de chasser, ni aux prélèvements effectués, puisque bien souvent, nous sommes loin de tirer le nombre de perdrix que nous pourrions prélever sans porter préjudice à la population.

Cinq réunions vont être organisées, avant la fin du mois, avec les sociétés de chasse des différentes régions naturelles pour préciser ce plan de gestion.

Venons-en au grand gibier.

Si je vous disais qu'il manquait, je m'attirerais les foudres de certains agriculteurs ou forestiers.

Pour temporiser un peu, je vais donc d'abord vous parler de l'isard et du mouflon.

Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas de dégâts commis par ces espèces.

L'isard se porte bien. Après la forte baisse de la population dans plusieurs massifs, due au passage de la pestivirose, les animaux se sont adaptés et ont produit des anticorps.

Même si l'on suit avec beaucoup d'attention la situation sanitaire et les résultats de la reproduction, c'est peut-être, comme pour le mouflon, l'arrivée d'un nouveau prédateur qui m'inquiète.

Voilà bien, mon cher Christian, un sujet de plus sur lequel nous allons être en phase.

La présence, désormais avérée, du loup est très inquiétante, et à plusieurs égards.

D'abord, ce super-prédateur est un carnivore pur, contrairement à l'ours qui est omnivore.

Il lui faut donc de la viande.

Déjà, sur le massif du Hautacam, on sait qu'il a attaqué et tué plusieurs isards : chevreaux et éterlous ont fait les frais de son appétit, tout comme des faons de cervidés.

Sur l'Estibète, c'est pour la population de mouflons que sa présence va être préjudiciable.

Les informations qui nous remontent depuis les départements où il s'est installé depuis quelques années, n'ont rien de rassurant : certaines espèces ont vu leurs effectifs chuter de façon vertigineuse.

Mais sa présence m'inquiète aussi, par ricochet, pour nos galliformes.

En effet, si, demain, les bergers ne montent plus, ou montent moins les troupeaux en estive, la conséquence se verra vite : le milieu va se refermer.

Et oui, la montagne et les territoires à perdrix, ce sont les bergers et leurs troupeaux qui les entretiennent. A défaut de bétail, les genévriers, rhododendrons ou ronces gagneront du terrain et ce type de milieu n'intéressera plus que les sangliers !

Comme le chante notre « cantagoy » bigourdan Edmond DUPLAN : « Tant qu'il y aura des bergers, la montagne sera plus belle ».

Les sangliers... je vais laisser Joseph PRADET vous faire une présentation tout à l'heure de la situation du grand gibier et des dégâts.

Malgré une pression de chasse sans cesse croissante, les populations sont encore à la hausse dans de nombreux secteurs. Cela vaut pour le sanglier, mais aussi pour les cervidés.

Aujourd'hui, je suis dans l'incapacité de vous donner les résultats des prélèvements de cette année.

Et pour cause ! Beaucoup trop de sociétés n'utilisent pas les moyens mis à disposition pour nous déclarer les prélèvements.

Pourtant, il est impératif pour nous de connaître ceux-ci afin de pouvoir répondre, notamment, aux sollicitations des services de l'Etat.

L'utilisation de l'application GEOCHASSE est obligatoire et nous serons amenés à sanctionner les sociétés qui ne l'utiliseraient pas, car, même si elles sont minoritaires, elles rendent impossible la réalisation des bilans, intermédiaires ou de fin de chasse.

Je ne veux pas croire que dans une société ou une équipe il n'y ait un chasseur qui ne soit doté aujourd'hui d'un smartphone.

Si les dégâts des sangliers, tant sur les prairies que sur les cultures de maïs, impactent gravement les agriculteurs ce printemps, la présence trop importante des cerfs sur certains massifs nous préoccupe également beaucoup.

Nous allons réunir la commission des plans de chasse cette semaine et étudier les demandes effectuées par vos soins.

Je ne vous cache pas que nous allons devoir, à nouveau, augmenter les prélèvements de grands cervidés par endroits.

Je sais très bien que ces gros plans de chasse à réaliser sont parfois, en fin de saison, plus une corvée qu'un plaisir.

Nous chassons aujourd'hui quasiment 12 mois sur 12, si je prends en compte les mesures administratives auxquelles vous participez ou les opérations de destruction des ESOD.

Je sais donc que pour beaucoup d'entre vous, il y a un sentiment de lassitude.

L'autre souci que nous rencontrons, et non des moindres, est toute la venaison issue de ces chasses.

Si nous sommes tous contents, à la fin des premières battues, de ramener un joli morceau de chevreuil, de cerf ou de sanglier, ce n'est plus la même chose à la fin de la saison, voire avant.

Lorsque je regarde le tableau sanglier, les plans de chasse cerf et chevreuil, et que j'estime le nombre de chasseurs de grand gibier, on en arrive à près de deux pièces par chasseur !

Les pièces vont bien sûr du chevrillard ou de la bête rousse, au grand cerf de 200 kg !

Si ces populations nous permettent de pouvoir accueillir de nombreux chasseurs extérieurs à nos sociétés, voire à notre département, le problème de ce surplus de venaison qui n'est pas autoconsommé, demeure.

La filière mise en place avant le COVID avec les établissements SAJOUS de BEAUCENS avait été une belle réussite.

Aussi, nous allons relancer dès cette année cette filière, avec l'agrément en vue d'un ou de deux centres de dépeçage, et des prestataires motivés pour transformer les carcasses.

Claude DUTHU et Philippe MAULEON ont saisi ce dossier à bras le corps et multiplient réunions et contacts afin que nous soyons prêts aux premiers jours de septembre.

Je sais que la représentante du Conseil Départemental, Maryse BEYRIE, est très sensible à ce dossier et souhaite apporter son soutien à cette filière. Je pense qu'elle l'évoquera tout à l'heure.

En ce qui concerne la matière première, si vous me permettez l'expression, sachez que les tarifs des carcasses que vous souhaiteriez mettre dans cette filière seront négociés en votre faveur afin d'être à la hauteur de ces nobles produits que sont les viandes de chevreuil, de cerf ou de sanglier.

Bien évidemment, nous allons mettre un logo sur cette venaison que vous fournirez, logo qui assurera aux consommateurs qu'ils font l'achat d'une viande locale et naturelle issue d'un circuit court !

Nous reviendrons vers vous avant l'ouverture afin de vous présenter et vous expliquer plus en détails cette filière et son fonctionnement.

C'est une aubaine pour nous que de pouvoir valoriser auprès d'un grand public le produit de nos chasses, mais également pour certaines sociétés, c'est une possibilité d'équilibrer les budgets face à certaines dépenses toujours plus importantes en termes d'équipement ou d'entretien notamment.

Avant de conclure mon intervention, je souhaite aborder deux derniers thèmes : celui de l'utilisation des munitions à plomb et celui du suivi sanitaire.

Concernant le plomb, un règlement européen interdit désormais son utilisation dans un rayon de 100 mètres autour des zones humides.

Un règlement, contrairement à une directive, n'a pas besoin d'être transposé en droit français pour s'appliquer. Il est donc rentré en vigueur le 15 février.

Si nous n'avons pas communiqué sur ce sujet, ce n'est pas un oubli.

Aujourd'hui, la Fédération Nationale négocie une période de transition pour l'application de ce texte et souhaite que soient précisées les notions de zones humides.

A ce jour, ce que je peux vous dire, c'est qu'il faut arrêter de faire croire, à qui veut l'entendre, que tous nos fusils doivent être changés.

Même dans le vieux Robust, vous pouvez tirer des munitions de substitution « basse pression » en acier ou des cartouches chargées d'étain, de bismuth ou de tungstène par exemple.

Par ailleurs, les munitions « acier » que l'on trouve aujourd'hui sur le marché ne sont pas plus chères que celles chargées de plomb.

Certes, la balistique sera différente mais rien n'impose de changer son arme.

Les armuriers sauront vous conseiller, comme les techniciens fédéraux si besoin.

Le dernier point encore en discussion est la différence qui doit être faite entre la détention et l'utilisation. Là encore, nous reviendrons vers vous cet été pour vous expliquer les règles qui seront en vigueur pour la saison prochaine.

Des règles claires, nous avons essayé d'en mettre dans le nouveau Schéma Départemental.

L'aspect réglementaire a été travaillé avec les services de l'OFB, dont je salue la présence ici ce soir, en la personne de M. Cédric BAILLEUX, responsable du service départemental.

Cet organisme, l'OFB, a vu son spectre de missions élargi en Bigorre puisque, en plus du travail commun à tous les départements français, les grands prédateurs occupent parfois beaucoup de temps à ses agents.

Aujourd'hui, la police de la chasse n'est pas l'activité la plus importante de cet établissement public, et beaucoup de responsables de sociétés se plaignent du manque de contrôle lors de la saison de chasse.

C'est aussi tout naturellement que nous avons contacté le Colonel Pierre SIMON, qui commande le Groupement de Gendarmerie des Hautes-Pyrénées.

A son grand regret, il ne peut être là, mais le Commandant en second du Groupement, le Lieutenant-Colonel ROUGNON-GLASSON, doit nous rejoindre et le représenter.

Nous travaillons ensemble à la rédaction d'une convention qui nous permettra de répondre à vos attentes, mais également à celles de la Gendarmerie dont les effectifs sont présents 24h sur 24 sur le département.

La police de la chasse, mais plus largement celle de l'environnement, fait partie intégrante des missions de la Gendarmerie, qui travaille d'ailleurs à la mise en place des brigades axées notamment dans ce domaine.

Le dernier sujet dont je ne peux faire abstraction, c'est celui du suivi sanitaire.

Le vétérinaire que je suis, et vous le savez, est très attaché à tous les sujets qui concernent, de près ou de loin, les différentes pathologies qui touchent la faune sauvage.

L'influenza aviaire : elle a encore frappé le territoire français. Si notre département n'a été que peu impacté, certaines mesures mises en place ont tout de même restreint la pratique de la chasse du gibier d'eau avec des appelants. Je vous rappelle que ce virus a entraîné l'abattage de 16 millions de volailles cette saison.

La maladie d'Aujeszky : après certains cas dans le sud-ouest l'an dernier, nous n'avons pas recensé de mortalité chez nos chiens de chasse cette saison dans les Hautes-Pyrénées. Une étude sur la vaccination est en cours, et les résultats devraient sortir avant la fin de l'année.

Toujours vis-à-vis du sanglier, et préoccupante, la peste porcine africaine : après le foyer apparu à la frontière belge, c'était au tour de celle avec l'Allemagne que des cas ont été détectés.

En ce qui nous concerne, les cas les plus proches étaient situés à environ 70 km de la frontière italienne. Là aussi, voilà un sujet qui nous rapproche des éleveurs car cette pathologie peut entraîner de gros soucis pour la filière porcine française.

Pour toutes ces maladies, des règles d'hygiène et de biosécurité existent et doivent être mises en place.

En tant que Président, je ne suis pas peu fier de l'investissement que vous donnez dans le cadre de ce suivi sanitaire. Notre sérothèque, une des premières de France, est riche grâce à vos prélèvements et nous permet d'avoir ce suivi nécessaire de l'état sanitaire de la Faune Sauvage.

Certains d'entre vous ont aussi été sollicités pour une étude « tiques » qui concerne la fièvre hémorragique Crimée Congo, maladie qui entraîne un dépérissement chronique des cervidés.

Vous pouvez donc voir, à travers ce rapport d'activité, que l'éventail de nos missions, mais également celui de vos actions, est très large.

Un tel travail est un travail d'équipe. Je tiens donc à vous remercier, comme toujours, vous, les présidentes et présidents de société, mais aussi d'associations de chasse spécialisées, ainsi que l'ensemble des chasseurs bigourdans qui, au-delà de la passion commune qui nous anime, répondent toujours présents lorsque nous les sollicitons.

Je remercie également l'ensemble des administrateurs et notre personnel fédéral, toujours fidèle, et plus motivé que jamais.

Mes remerciements s'adressent enfin aux services de l'Etat et aux établissements publics avec lesquels nous travaillons au quotidien, comme aux élus et aux personnels des structures départementales ou régionales.

Je n'oublie pas la presse, hebdomadaire ou quotidienne, locale et régionale qui, contrairement à certains grands médias nationaux, sait faire la part des choses et communiquer sur nos actions en faveur de la biodiversité.

La chasse est une grande famille. Comme dans toutes les familles, nous avons parfois des désaccords mais lorsque le moment est venu, nous savons nous retrouver. C'est le cas ce soir.

Je crois en l'avenir de notre passion, car c'est ensemble que nous le construisons.

Alors, pour ce travail collectif, je crois que l'on peut tous s'applaudir.

Je vous remercie. »

Y a-t-il des questions dans la salle ?

Je vous demande maintenant d'adopter la résolution n°2, c'est à dire l'approbation du rapport moral que je viens de vous présenter

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Y a-t-il des questions particulières ?

Dans toute assemblée, il faut faire des bilans. Vous avez pu constater que je suis passé rapidement sur la problématique locale des dégâts de gibier.

En effet, c'est Joseph PRADET, rapporteur de cette Commission, qui va vous la présenter maintenant.

« Mesdames, Messieurs,

Il m'appartient aujourd'hui de vous présenter la situation des populations de grand gibier, notamment cerfs et sangliers, dans notre département, mais également de vous faire un point sur les dégâts aux cultures.

J'évoquerai ensuite devant vous les évolutions réglementaires en la matière et leurs conséquences.

Le Président l'a abordé tout à l'heure : malgré des prélèvements en constante augmentation, nous constatons une hausse continue de certaines populations par endroits.

Concernant le sanglier, les planètes n'étaient pas alignées cette année.

Canicule et sécheresse ont fortement pénalisé les chasseurs pour les battues.

Des quêtes difficiles pour les chiens, les traques ont dû être écourtées en raison des fortes températures très tôt dans la journée.

Ainsi, il a fallu souvent attendre le mois de novembre pour réellement commencer à prélever des sangliers, et le temps perdu ne se rattrape pas toujours.

Autre facteur d'importance cette année, et nous en payons le prix aujourd'hui, c'est la très mauvaise fructification forestière : peu ou pas de glands, ni de faines notamment.

Les dégâts que nous subissons sur les prairies en montagne, mais également sur les blés et les maïs, sont le résultat de ce manque de nourriture pour les animaux.

Pour autant, je tiens à mon tour à vous féliciter pour la persévérance dont vous avez fait preuve. Je sais, notamment en plaine et sur les coteaux, que beaucoup ont chassé jusqu'à la fin et que d'autres y étaient encore ce week-end dans le cadre de battues administratives que nous avions demandées.

Certains nous reprocheront peut-être nos résultats mais je ne pense pas que l'on puisse remettre en cause notre mobilisation et les moyens que nous avons mis en œuvre.

Notre Président l'a évoqué : je ne suis pas en mesure de vous donner le tableau de chasse réalisé cette année puisque certains n'utilisent toujours pas l'application mise à leur disposition.

Je pense néanmoins, avec les premiers résultats obtenus, que cette campagne se placera parmi celles où le plus de sangliers ont été pris.

Il reste toujours une large zone du pays Plaine et coteaux où se concentrent la majorité des dégâts : elle est délimitée à l'ouest par la RN 21 et à l'Est par la route menant de LANNEMEZAN à TRIE SUR BAÏSE.

Lors de la campagne 2021/2022, nous avons réduit de plus de moitié la facture des indemnités, et ce, à barèmes équivalents.

Le montant versé s'élève tout de même à 120 000 euros contre près de 270 000 en 2020/2021.

J'ai évoqué ce chiffre en précisant : « à barèmes équivalents ».

Je me dois de vous préciser que les indemnités versées aux agriculteurs ont été supérieures à ce chiffre puisque l'Etat, dans le cadre du plan de résilience, a accepté de prendre à sa charge la hausse des barèmes induite par le conflit Ukrainien.

Ainsi, au niveau national, ce sont 20 millions d'euros qui ont été consacrés à cette aide liée au surcoût des denrées.

Pour notre département, cette aide a été de 9 306 euros en 2021/2022.

Pour la campagne en cours, qui a débuté au 1^{er} juillet 2022, elle est de 65 413 euros sur les 203 323 euros déjà versés aux réclamants.

Cette aide ne concerne que les indemnités et non le fonctionnement, la prévention ou les frais d'expertises. Elle est incluse dans l'indemnité directement versée.

Vous l'aurez compris à travers ces chiffres : si nous avons réussi à diminuer la facture lors de la saison précédente, le montant des dégâts, et donc des indemnités, va être en forte hausse cette année.

A ce jour, nous sommes déjà au-dessus, en termes de surfaces détruites, du total au 30 juin 2022. Je vous rappelle que la campagne en cours ne sera close que dans deux mois. Il reste donc toute la période des semis, qui a déjà débuté et qui s'annonce compliquée.

Un autre paramètre doit attirer notre attention : c'est celui de l'augmentation des dégâts causés par les grands cervidés, tant sur les prairies que sur les céréales.

Les comptages effectués, comme les retours de terrain en période de chasse, sont convergents. Les populations augmentent et, fait préoccupant, les cerfs sont désormais présents un peu partout au nord de l'autoroute A64.

Vous le savez. On vous l'a dit. Le cerf n'a pas sa place dans le nord du département qui reste une région tournée vers la production de maïs et de céréales à paille.

Nous allons donc devoir intensifier nos prélèvements dans de nombreux secteurs.

De toute façon, nous n'avons pas vraiment le choix si nous souhaitons conserver la chasse populaire, accessible à tous, que nous aimons.

Dans le cadre du protocole d'accord entre le gouvernement et la fédération nationale des chasseurs, les aides au surcoût de la crise ukrainienne ont des contreparties, comme celles, à venir, consacrées à l'appui pour la transition du système d'indemnisation.

Sous trois ans, nous devons réussir à réduire de 30% les surfaces agricoles détruites.

Parallèlement, nous serons dans l'obligation de mettre en place une contribution territoriale différenciée, représentant 30 % des recettes affectées au paiement des dégâts, si le montant des dégâts nous fait basculer dans le lot des fédérations à forts dégâts.

C'est le cas de certains de nos voisins.

Pour faire simple, si nous avons trop de dégâts, l'Etat nous imposera de mettre en place une taxe à l'hectare.

Une telle mesure entrainerait automatiquement des charges plus élevées pour nos associations, charges qui se répercuteraient automatiquement sur le coût de leur pratique pour l'ensemble des chasseurs.

Les dégâts de grand gibier doivent donc être maîtrisés à double titre : vis-à-vis des propriétaires chez lesquels nous chassons, mais aussi pour conserver notre chasse populaire.

Face à cette volonté commune de réduire les surfaces détruites, l'Etat a consenti à mettre en place deux grands types d'aides :

- tout d'abord, et c'était un engagement du Président de la République, l'Etat apportera une aide de 60 millions sur trois ans, en plus de celle des 20 millions d'euros du plan de résilience.

Avec 25 millions en 2023, 20 millions en 2024 et 15 millions en 2025, ces aides doivent permettre cette transition vers un nouveau système d'indemnisation. Elles seront réparties sur la base de plusieurs critères actuellement étudiés par la fédération nationale.

- ensuite, afin d'améliorer les prélèvements, notamment dans les points noirs, une « caisse à outils » sera mise à disposition des départements qui permettra, sur proposition du Président de la Fédération, de mettre en place plusieurs types de mesures.

Celles qui auraient été retenues par le gouvernement sont les suivantes :

* Possibilité d'utiliser la chevrotine pour le tir des sangliers à courte distance ;

* Permettre le tir des sangliers sur les points d'agraineage d'appât ;

* Permettre le tir du sanglier à l'approche et à l'affût lors des mois d'avril et de mai ;

Notez qu'avec une telle mesure, le sanglier devrait être chassable toute l'année. Du jamais vu !!!

* Permettre le tir du sanglier autour des parcelles en cours de récolte ;

* Encadrement plus strict de l'agraineage ;

* Et enfin, un seuil de déclenchement de l'indemnisation par un unique critère financier par an et par exploitation. Terminé, donc, la notion de surface minimale détruite sur une parcelle.

Toutes ces mesures devraient être transposées d'un point de vue réglementaire au printemps 2023... c'est-à-dire sous peu.

L'Etat n'aurait, par contre, pas retenu la possibilité de tirer les sangliers de nuit, comme demandé par certains, ni la possibilité de les piéger.

Voilà l'ensemble des éléments que je suis en mesure de vous apporter sur ce dossier.

Je sais qu'il va être compliqué d'en demander plus car nous en faisons déjà beaucoup.

Le Président vous l'a dit tout à l'heure : nous allons vous accompagner dans plusieurs domaines tels que la venaison, mais aussi dans celui des déchets sur lequel nous travaillons.

Déjà cette année, votre Fédération a subventionné en partie l'achat de bacs d'équarrissage dans plusieurs sociétés pour permettre de solutionner leur évacuation face à l'augmentation du tableau de grand gibier.

Tant au niveau du Conseil d'Administration que du personnel fédéral, nous sommes, nous aussi, tous chasseurs. Ces problèmes que vous rencontrez, nous les connaissons puisque nous les rencontrons aussi.

C'est bien pour cela que nous devons travailler tous ensemble pour trouver des solutions pérennes. Je conclurai en remerciant le président et le conseil d'administration qui m'accordent leur confiance, les administrateurs qui travaillent avec moi sur ce sujet, les estimateurs dont le rôle n'est pas toujours simple, parfois même compliqué, le directeur et tous les salariés.

Tout le monde au siège social est sollicité :

Martine qui, à l'accueil, est en première ligne

le personnel qui est affectés pour 80% de son temps aux dégâts,

C'est-à-dire Sylvie qui gère les dossiers,

Laurent et Olivier qui gèrent les moyens de prévention et qui, pendant un bon mois, sillonnent nos nationales, départementales et chemins ruraux avec le land rover defender et la remorque chargée du tracteur.

Enfin, merci également aux responsables des sociétés qui sont toujours à l'écoute et interviennent autant que faire se peut lorsque nous les sollicitons.

Je vous remercie de votre attention. »

Merci Joseph.

Je donne la parole maintenant à notre trésorier, Philippe MAULEON, pour le bilan de l'exercice 2021/2022, c'est-à-dire celui courant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

« Je vais vous présenter les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Le BILAN ACTIF au 30 juin 2022.

Le total actif est de 3 460 935 €

Le total actif immobilisé pour 358 387 €.

Les disponibilités sont de 1 745 349 €, les Valeurs mobilières de placement sont de 902 307 € pour un total de l'actif circulant de 3 102 548 €

Le BILAN PASSIF au 30 juin 2022 est le suivant :

Dans le détail des fonds propres nous avons :

- Nos réserves pour un montant de 2 426 136 €,

- le résultat de l'exercice 2021/2022 est de 164 467 € et les subventions d'investissements sont de 5 197 €.

Soit un total des fonds propres 2 595 799 €.

Le total des fonds reportés et dédiés est de 83 254 €.

Ces fonds reportés et dédiés représentent des enveloppes débloquées par la FNC dans le cadre des projets écocontribution non encore achevés et à valoir sur les prochains exercices pour les projets en cours de déploiement.

Si vous voulez, lorsqu'un dossier au titre de l'écocontribution est accepté, on nous verse 70 % d'acompte du montant total.

Néanmoins, il se peut que ce projet se déroule sur deux années comptables. C'est pour cela que la somme de l'année N+1 est portée dans un compte de fonds dédiés.

Le total des provisions est de 231 828 €, celui des emprunts et dettes est de 550 054 €.

Soit, un TOTAL PASSIF de 3 460 935 €.

En ce qui concerne le compte de résultat,
Les produits s'élèvent à 1 544 994 € et les charges à 1 380 527 €, ce qui permet de faire ressortir un résultat positif de 164 467 €.

Concernant les produits du compte de résultat.

Ventes et reversements divers pour 252 707 €, subventions de fonctionnement pour 289 837 €.

Pour le compte d'adhésions et d'affiliations, le montant s'élève à 732 058 €.

Les produits financiers, quant à eux, sont de 41 233 €.

Le compte 77, les produits exceptionnels, pour 6 404 €, reprises sur provisions, 201 299 €.

Enfin, le compte transferts de charges est à hauteur de 21 456 €.

Soit un montant total des produits de 1 544 994 €

Concernant les charges :

Achats et services extérieurs 484 473 €, dont coût pour les indemnités versées pour les dégâts aux agriculteurs, 120 000 € sur la base des barèmes N-1.

Comme Joseph Pradet vous l'a déjà expliqué, dans le cadre du plan de résilience nous avons eu une aide de l'Etat de 9 306 € sur la totalité des 130 000 €.

Impôts et taxes 28 614 €, salaires et traitements 386 603 €, charges sociales 175 210 €, subventions accordées 95 468 €, intérêts des emprunts 2 519 €, dotations aux amortissements et provisions 204 149 €, impôts sur les intérêts 3 491 € : soit un montant total des charges de 1 380 527 €.

Nous pouvons constater que le fonds de roulement au 30 juin 2022 est de 197 %, ce qui traduit une situation correcte au niveau de l'équilibre financier de notre fédération.

Je vous remercie de votre attention.

Avez-vous des questions avant que je rende la parole à notre Président ? »

Merci Philippe pour les précisions apportées à ce bilan.

Je souhaite revenir quelques instants sur celui-ci.

Si nous terminons cette année comptable avec un bon résultat, positif de 164 467 euros, je vais compléter les propos de Philippe sur un point.

Joseph PRADET vous l'a dit. Cette année, le coût des indemnités versées a été contenu à hauteur d'environ 120 000 euros payés pour 232 dossiers indemnisables, et ce, grâce aussi au plan de résilience.

Un tel résultat est certes très bon mais, Joseph l'a évoqué, nous appréhendons le printemps par rapport aux dégâts et, en la matière, certains exercices antérieurs nous incitent tout de même à la prudence.

Il est de coutume que Monsieur LOMBRY, notre commissaire aux comptes, vous présente son rapport. Je l'ai excusé tout à l'heure puisqu'il est bloqué à PARIS en raison du mouvement de grève à la SNCF et n'a pu trouver un autre moyen de locomotion lui permettant d'être parmi nous ce soir.

Néanmoins, il a bien certifié nos comptes arrêtés au 30 juin 2022 lors du dernier Conseil d'Administration et n'a effectué aucune réserve ni observation.

Nous tenons bien évidemment son rapport à la disposition de toutes et tous.

Je vous propose maintenant d'adopter la résolution n°3, à savoir l'approbation des comptes de l'exercice 2021/2022 qui viennent de vous être présentés.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Je vous propose d'adopter maintenant la résolution n°4, à savoir que le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2022, d'un montant de + 164 466,65 euros est porté dans un compte de réserve.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Je vous propose, pour la campagne à venir, de ne pas augmenter les montants des différentes cotisations. En effet, eu égard à la situation actuelle, elles resteront donc identiques pour la 10^{ème} année pour les permis, la onzième pour les adhésions territoriales et la seizième pour les bracelets. Dans cette période difficile pour le pouvoir d'achat, je pense que nous devons tout faire pour conserver cette chasse populaire accessible à tous dont je vous parle souvent, et ce, malgré nos craintes en matière d'indemnisation,

Je vous propose donc maintenant d'adopter la résolution n°5, à savoir que les montants des cotisations sont reconduits ainsi :

- cotisation annuelle : 88 euros
- cotisation temporaire 9 jours : 44 euros
- cotisation temporaire 3 jours : 22 euros

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Lors de la campagne en cours, 78 jeunes de moins de 21 ans ont bénéficié de la promotion que nous avons mise en place pour eux.

Nous avons ramené en effet le montant de la validation départementale, initialement de 142,90 euros, à 70 euros en leur remboursant la somme de 72,90 euros.

Je crois que ce geste, vis à vis de nos jeunes chasseurs qui ne sont pas encore tous entrés dans la vie active, est de bon augure et facilite l'accès à notre passion.

Aussi, je vous propose de reconduire cette promotion en adoptant la résolution n°6, à savoir que la validation départementale annuelle des Hautes-Pyrénées des adhérents nés après le 1^{er} janvier 2002 sera ramenée à un montant de 70 euros après remboursement de la différence avec son tarif initial. Hors assurance, bien sûr.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Dans un même ordre d'idées, je vous propose également de reconduire la promotion effectuée à l'attention des chasseurs n'ayant pas pratiqué depuis plus de trois ans.

Pour inciter les permis qui dorment dans les tiroirs à ressortir, je pense qu'il s'agit d'une bonne formule dont ont bénéficié cette année 89 d'entre nous.

Aussi, je vous propose maintenant d'adopter la résolution n°7, à savoir que la validation départementale annuelle des Hautes-Pyrénées des adhérents n'ayant pas pratiqué la chasse depuis plus de trois saisons, c'est-à-dire avec une dernière validation antérieure au 1^{er} juillet 2020, sera ramenée à un montant de 70 euros après remboursement de la différence avec son tarif initial. Toujours hors assurance, bien sûr.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Venons-en maintenant à la résolution n°8, à savoir que le montant de la cotisation fédérale pour les adhérents territoriaux est reconduit à la somme de 150 euros

Qui est contre ? Qui s'abstient ?**Je vous remercie**

Conformément au code de l'environnement, nous devons aussi fixer le montant de la contribution territoriale due par les adhérents.

Joseph PRADET a évoqué tout à l'heure l'accord entre l'Etat et la Fédération Nationale des Chasseurs. Avec 120 000 euros de dégâts, nous n'atteignons pas le seuil qui va être fixé et à partir duquel les fédérations auront obligation de mettre en place une contribution territoriale différenciée qui correspondra, vous l'aurez compris, à une taxe à l'hectare.

Je vous propose donc d'adopter la résolution n° 9 visant à fixer à 0 euro le montant de celle-ci.

Inutile de vous préciser que c'est tout de même une épée de Damoclès qui est au-dessus de nos têtes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?**Je vous remercie**

Je vous propose, comme chaque année, de reconduire notre subvention à la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Cette structure, créée et gérée par les chasseurs, fait l'acquisition de terrains, et notamment de zones humides, pour le maintien de la biodiversité.

Je vous soumetts donc l'approbation de la résolution n°10, à savoir le versement d'une subvention de 1 000 euros à la Fondation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?**Je vous remercie**

La résolution n°11 qui s'affiche à l'écran concerne le montant des bracelets plan de chasse grand gibier. Je vous propose de reconduire pour la seizième année les montants suivants :

Cerf élaphe mâle classe 2	:	85 €
Cerf élaphe mâle classe 1	:	55 €
Cerf élaphe femelle	:	55 €
Cerf élaphe jeune	:	45 €
Chevreuil, mouflon, isard	:	15 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ?**Je vous remercie**

Je vous remercie pour l'adoption de toutes ces résolutions et pour la confiance que vous nous accordez.

Je sais que la plupart d'entre vous ont assisté à nos réunions de pays et ont donc pu poser les questions sur l'ensemble de ces chiffres, mais peut-être y en a-t-il d'autres ?

Je laisse donc, sans plus attendre, la parole à notre trésorier pour la présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2023/2024.

« Je vais donc vous présenter le budget prévisionnel, arrêté par votre Conseil d'administration le 13 février 2023, pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Concernant les produits:

Ventes et reversements divers 271 850 € ;
 Subventions de fonctionnement 286 980 € ;
 Adhésions et affiliations 723 000 € ;
 Produits financiers 40 000 € ;
 Produits exceptionnels 4 000 € ;
 Reprises sur provisions 83 500 € ;
 Transferts de charges 17 000 € ;
 Soit un montant total des produits prévisionnels de 1 426 330 €.

Concernant les charges du budget prévisionnel 2023/2024 :

Achats et services extérieurs 545 830 € ;
 Impôts et taxes 31 600 € ;
 Salaires et traitements 431 400 € ;
 Charges sociales 201 200 € ;
 Subventions accordées 104 200 € ;
 Intérêts des emprunts 2 000 € ;
 Dotations aux amortissements et aux provisions 106 600 € ;
 Impôts sur les sociétés 3 500 € ;
 Soit un montant total des charges prévisionnelles de 1 426 330 €. »

Merci Philippe. Vous avez pu constater que ce budget, qui vient de vous être présenté, est en équilibre.

Je vous demande donc d'adopter la résolution n°12, c'est-à-dire l'adoption du budget prévisionnel 2023/2024 qui vient de vous être présenté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Avant de répondre aux vœux qui nous ont été adressés ou que nous avons recueillis lors de nos réunions de pays, je souhaite revenir sur la filière venaison.

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises lors de nos réunions, la filière venaison va être relancée en septembre 2023.

La demande des sociétés de chasse pour celle-ci est pressante.

En effet, vous l'avez compris, le nombre d'animaux à prélever sera à nouveau, notamment en matière de grands cervidés, en augmentation.

Mais attribuer toujours plus de cerfs ou de biches, et demander à tirer toujours plus de sangliers, sont des souhaits qui doivent s'accompagner de propositions, tant pour l'organisation de la chasse que pour trouver un débouché aux animaux tués.

Pour trouver des chasseurs, nous avons mis en place TEMPOCHASSE qui permet de mettre en relation chasseurs et territoires. Pour écouler le « surplus » de venaison qui n'est pas autoconsommé par les chasseurs et leurs proches, la filière devient indispensable.

Sa création permettra aussi à certains de faire légalement ce qu'ils font aujourd'hui en totale illégalité, puisque la vente de gibier est soumise à des règles dont on ne peut s'affranchir si on souhaite ne pas prendre de risques.

A l'automne 2022, un couple de chasseurs, formés l'un aux métiers de la boucherie, l'autre à la restauration, ont entrepris de créer une société : « Le Gibier Sauvage des Pyrénées ».
L'objet de celle-ci est de travailler la viande du gibier sauvage tué à la chasse dans les Pyrénées, et dans notre département en premier lieu.

A ce jour, le projet est finalisé et les porteurs bénéficient d'un accord des banques.
En parallèle, dans le cadre d'un programme LEADER, le Pays des Nestes, présidé par Mme BEYRIE, Vice-présidente du Conseil Départemental, apporte aussi son soutien à ce projet visant au développement local, tout comme la Mairie de LANNEMEZAN.

Pour autant, et afin de lancer la filière dès le mois de septembre, cette société nous a sollicités, dans un cadre partenarial, afin de bénéficier d'une avance de trésorerie, remboursable dès que les subventions lui seront versées et sa trésorerie constituée.

Considérant le résultat de l'exercice 2021/2022 qui vous a été présenté, et que nous devons porter dans un compte de réserve, je vous propose de faire cette avance de trésorerie remboursable pour un montant de 25 000 euros maximum.

J'ai questionné notre expert-comptable et notre Commissaire aux Comptes sur cette possibilité. Ils n'y voient aucun inconvénient puisque ce projet s'intègre totalement dans notre politique et qu'il ne s'agit pas d'une subvention, ni d'une opération visant à générer un bénéfice.

Bien évidemment, une convention sera signée entre la Fédération et la société « Le Gibier Sauvage des Pyrénées » pour finaliser les conditions de cette avance de trésorerie.

En parallèle, et sur la première année de collecte, afin d'éviter notamment des retards dans les paiements, le temps que la trésorerie se constitue, comme nous avons pu le connaître parfois par le passé, je vous propose que ce soit la Fédération qui procède au règlement des carcasses que vous déciderez de vendre à la société.

Si vous en êtes d'accord, nous règlerons au 15 décembre les carcasses collectées en septembre, octobre et novembre, et au 15 mars celles collectées en décembre, janvier et février.

Bien entendu, la société « Le Gibier Sauvage des Pyrénées » procèdera au remboursement des règlements effectués pour elle par la Fédération, et ce, avant le début de la saison de chasse suivante.

Enfin, et pour votre parfaite information, la société « Le Gibier Sauvage des Pyrénées » s'est engagée sur des **tarifs minimums** applicables dès le mois de septembre :

- CERVIDES: en poids carcasse sans peau / sans tête / sans pattes à 5€ le kg
- SANGLIERS: en poids carcasse sans peau / **avec** tête / sans pattes à 3€ le kg
- CHEVREUIL: en poids carcasse sans peau / sans tête / sans pattes à 4€ le kg

Je viens donc de vous présenter l'investissement que nous souhaitons mettre dans l'accompagnement de ces chasseurs pour le développement de cette structure et la relance de cette filière venaison.
Avez-vous des questions ?

Plusieurs adhérents demandent des précisions sur l'organisation de la récolte et, notamment, la mise en place et la déclaration des chambres froides. Questions auxquelles répondent le Président DELCASSO et le vice-président DUTHU en charge du dossier.

**Qui est contre cet accompagnement financier effectué sous forme d'avance de trésorerie ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.**

Venons-en à l'étude des différents vœux.

Conformément à l'article 11 de nos statuts, le Conseil d'Administration a étudié ceux-ci et je vais maintenant y répondre.

Vœu n°1 – Pouvoir, pour la chasse des cervidés en zone de montagne, redescendre les animaux avant la pose du dispositif de marquage définitif. Celui-ci serait néanmoins posé sur l'animal avant son transport dans le véhicule.

Ce souhait, émis lors de la réunion de pays des contreforts forestiers, a donc pour objet de faciliter le déplacement des animaux depuis leur lieu de prélèvement jusqu'au véhicule, et ce, sans attendre l'arrivée du chef de battue pour poser le bracelet de marquage.

C'est vrai que la topographie des lieux impose parfois au responsable de remonter jusqu'aux postes les plus hauts pour acheminer un bracelet. Tant au niveau de l'organisation de la chasse qu'au niveau sanitaire, pour respecter notamment les délais nécessaires à l'éviscération et à la mise en chambre froide, ce vœu est plein de bon sens.

A ce jour, la réglementation en vigueur ne le permet pas.

Je l'ai évoqué auprès du Président de la Fédération Nationale qui m'a demandé de lui faire une note à ce sujet. C'est ce que nous allons réaliser.

Nous allons étudier également la possibilité de mettre en place des dispositifs de pré-marquage qui pourraient faciliter la chose.

Nous ne manquerons pas de vous informer rapidement des suites qui seront données à ce vœu.

Vœu n°2 : Ne payer les bracelets « plan de chasse » complémentaires, pris dans le cadre d'un recours en cours de saison de chasse, que s'ils sont utilisés.

Il arrive parfois de sous-évaluer les populations présentes sur son territoire lorsque l'on effectue sa demande de plan de chasse.

Cette année, je sais que notre directeur a appelé 5 présidents de sociétés au mois de février, suite à de nombreuses plaintes d'éleveurs vis-à-vis de la surdensité d'animaux sur leurs communes, pour leur demander s'ils accepteraient l'attribution de bêtes complémentaires.

Ceux-ci ont accepté, conscients de la situation, et je les en remercie.

Nous avons abordé ce vœu lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, vœu que nous avons d'ailleurs déjà eu, et nous ne souhaitons pas appliquer cette règle du paiement après prélèvement ailleurs qu'au nord de l'autoroute.

Je crois que, si le fait d'avoir désormais la responsabilité des attributions nous a amené plus de souplesse dans la gestion des plans de chasse, nous ne pouvons pas rentrer dans un système qui impliquerait, à terme, de ne payer que ce que l'on tue ou que ce que l'on décide de tuer.

Vœu n°3 : Attribuer des bracelets indéterminés pour les grands cervidés dans les zones noires situées au sud de l'autoroute afin de faciliter l'exécution du plan de chasse.

Nous sommes conscients de la difficulté de chasser dans certains secteurs, et notamment dans les zones péri-urbaines.

Pour autant, si en termes de sécurité, on peut comprendre que le prélèvement de grands cervidés soit compliqué, ce n'est pas le sexe ou l'âge de l'animal qui pose un problème.

Si nous sommes aujourd'hui responsables du plan de chasse, ce qui permet une certaine souplesse, nous ne sommes pas pour autant favorables à la délivrance de bracelets indéterminés au sud de l'autoroute A64, quel que soit le lieu.

Vœu n° 4 : Autoriser le tir à la chevrotine dans les secteurs définis comme points noirs par l'Etat pour l'ensemble des ongulés.

Joseph PRADET a évoqué la fameuse boîte à outils qui devrait permettre de pouvoir tirer les sangliers, et uniquement les sangliers, à l'aide de chevrotines sur de courtes distances.

En principe, une telle possibilité pourrait à l'avenir être accordée dans les départements, sur proposition des présidents des fédérations.

On nous a annoncé, voilà 15 jours, que ces différents outils pourraient être mis en place dès cette saison.

Pour cela, il convient cependant d'attendre la parution du texte modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 pour connaître les règles qui permettront d'autoriser cette munition. Je ne connais pas encore les éventuelles notions de temps et d'espace qui devront être prises en compte :

Possibilité d'utilisation dans les cultures agricoles sur pieds ? Dans les zones péri-urbaines ? Dans les points noirs ? Uniquement en battue ?

Dès que les textes règlementaires paraîtront, je réunirai le conseil d'administration pour étudier les possibilités qui nous seront offertes.

Néanmoins, si le tir à courte distance dans certaines zones péri-urbaines peut donner lieu à débat, je ne vous cache pas que nous n'envisageons pas le retour de la chevrotine sur l'ensemble du département, et notamment dans la zone de montagne.

Enfin et pour en revenir au vœu, le tir à la chevrotine à courte distance ne concernera en France que le sanglier, et pas les cervidés.

Vœu n°5 : Autoriser l'entraînement des chiens courants sur la voie du lièvre au mois de mars

Ce n'est pas le premier vœu que nous avons relatif à l'entraînement des chiens, et en particulier à celui des chiens courants.

Lorsque l'arrêté de 2005 est paru, et après consultation des chasseurs aux chiens courants, nous avons restreint la période afin de laisser un temps calme au petit gibier, et au lièvre notamment après la période de chasse.

A votre demande, nous avons déjà étendu cette période en portant la clôture de la chasse du lièvre, en 2009, au 1^{er} janvier.

En 2012, puis en 2018, nous avons avancé la date d'entraînement des chiens courants sur le lièvre par rapport à la date d'ouverture de la chasse.

En 2021, nous avons même repoussé la date de clôture de la chasse au dernier dimanche de janvier.

En parallèle, je vous rappelle aussi que nous avons acté le rajout du jeudi, en plus du mercredi, du samedi, du dimanche et des jours fériés, pour les entraînements, et ce jusqu'au dernier jour du mois de février.

Le Conseil d'Administration a étudié cette nouvelle demande d'extension.

Les avis étaient partagés et, après débats, même si les populations ont retrouvé un bon niveau, le conseil a souhaité rester prudent et ne pas donner une suite favorable à cette demande pour la prochaine saison.

Voilà les cinq vœux qui nous sont parvenus.

En dehors du dernier, les autres concernent la chasse du grand gibier et le plan de chasse.

Ce sont des sujets, vous l'aurez bien compris ce soir, qui occupent beaucoup nos personnels, mais également, qui animent beaucoup nos réunions.

Nous avons la chance, ce soir, d'avoir tous nos parlementaires présents pour nos travaux.

J'ai évoqué tout à l'heure la proposition de loi d'un député d'Europe Ecologie les Verts visant à interdire la chasse le dimanche.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, j'avais interpellé nos députés et leur avais demandé d'être présents, hier soir, à l'Assemblée.

J'ai cru comprendre que cette proposition de loi n'avait pas pu être débattue hier soir à l'Assemblée.

Nos députés vont néanmoins, j'en suis sûr, nous donner leur position sur ce texte et sur les suites qui vont y être données.

Je vais donc laisser la parole, à tour de rôle, à Madame FERRER, à Monsieur MOURNET, puis à nos sénatrices Viviane ARTIGALAS et Maryse CARRERE.

Jean-Louis CAZAUBON, en tant que vice-président de la Région Occitanie, interviendra par la suite avant que Maryse BEYRIE, pour le Conseil Départemental, ne prenne la parole, comme Monsieur Cédric BAILLEUX pour l'OFB et Louis ARMARY, Président du Parc National des Pyrénées.

Avant que le représentant de la Direction Départementale des Territoires, Monsieur CLARIOND, ne clôture nos travaux, je suis certain que Christian FOURCADE nous gratifiera aussi d'une petite intervention pour la Chambre d'Agriculture.

Je laisse donc la parole maintenant à nos invités.

Les différents intervenants prennent à tour de rôle la parole, saluant le travail accompli par les chasseurs et leur mobilisation, tant au niveau de la gestion des espèces et de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique que de la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

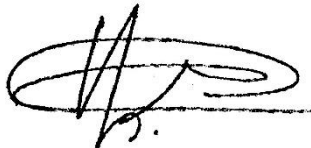
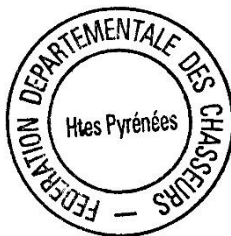
La remise en route de la filière venaison est également saluée par les intervenants qui voient en elle un atout dans le développement des territoires ruraux.

Merci à tous pour ces interventions de qualité. Il est désormais temps de clore nos travaux avant d'aller prendre une petite collation ensemble autour du buffet qui nous attend.

Pour les 30 dernières secondes de notre Assemblée, je vous propose la diffusion du dernier clip publicitaire de la Fédération Nationale, qui passe actuellement sur les chaînes de télévision. Peut-être ne l'avez-vous pas encore vu ?

L'ordre du jour étant épuisé, il clôt les travaux de l'Assemblée Générale à 21h45 en remerciant tous les invités et participants pour leur présence.

Le Président

Le Secrétaire Général

